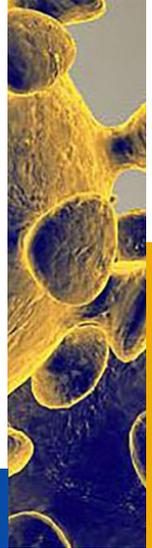




L'actu



LUTTE CONTRE LE COVID 19



Le PAK organise sa résilience

Dans une communication formulée à l'attention de ses clients, le Port Autonome de Kribi (PAK) dit avoir activé un Plan de Continuité pour garantir la poursuite des opérations commerciales malgré la crise majeure. Le document indique que « la santé et le bien-être de nos collaborateurs est notre première priorité et à cet égard, nous avons pris des mesures pour garantir la sécurité de tous et la continuité des opérations tout en restreignant les contacts physiques. Nous vous encourageons à faire de même afin de garder sur et sain notre environnement de travail ».

Dès lors, « pour toutes les demandes relatives aux opérations commerciales et pour les besoins d'accès, l'adresse électronique dex@pak.cm », est plus que jamais recommandée. Et « pour les formalités de facturation et paiement de la redevance marchandises, la plateforme E-guce » est appropriée en plus des contacts téléphoniques habituels. Dans la foulée et par anticipation, un plan de relance est d'ores et déjà élaboré par la Direction de l'Exploitation.

Ceci dit, il faut savoir qu'en tant qu'interfaces de la mondialisation du commerce, les ports sont tous assujettis aux dispositions des conventions internationales en la matière. Lesquelles sont d'ailleurs ratifiées par le Cameroun. Dès lors, face à la crise pandémique du COVID-19, le respect du Règlement Sanitaire International (RSI) édicté par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est de mise au PAK. Les mesures gouvernementales de lutte récem-

Un Plan de continuité élaboré conformément au Règlement sanitaire international (RSI) et mesures gouvernementales. Par anticipation, un Plan de relance également peaufiné par la Direction de l'Exploitation (DEX).

ment annoncées au Cameroun sont d'ailleurs en droite ligne des dispositions internationales. Le PAK y tire la caution scientifique et les recommandations d'usage, pour l'organisation efficiente de ses activités en cette période.

■ RSI en question

Une déclaration conjointe OMI/OMS continuellement mise à jour, et prise face à la pandémie du COVID 19 stipule que les deux entités internationales et d'autres partenaires agissent de concert pour aider les États à s'assurer que les mesures sanitaires soient appliquées

de manière à perturber le moins possible le trafic et le commerce internationale.

À cet égard, l'OMS et l'OMI demandent aux États de respecter les prescriptions relatives à la « libre pratique » pour les navires (article 28 du RSI (2005)) et les principes relatifs aux soins appropriés apportés et d'éviter que les navires, leurs équipages et les biens à bord soient inutilement retardés, tout en reconnaissant la nécessité de prévenir l'apparition ou la propagation de la maladie.

L'article 28 suscitée indique clairement que les Etats Parties peuvent subordonner l'autorisation de libre pratique à une inspection et, si une source d'infection ou de contamination est découverte à bord, à la désinfection, à la décontamination du navire ou à d'autres mesures nécessaires pour prévenir la propagation de l'infection ou de la contamination.

MODESTE JOCELYN AKOO

Conseiller Technique
N°1 du PAK

Des mesures de continuité d'activités essentielles sont prises

Monsieur le Conseiller Technique, comment le PAK met-il en œuvre les mesures gouvernementales visant la lutte contre le COVID 19 ?

Les mesures gouvernementales prises par le Premier Ministre Chef du gouvernement sur instruction du Chef de l'Etat, engagent la responsabilité de l'Autorité Portuaire de Kribi à restreindre plus spécifiquement le passage des flux humains par le port. A présent, dans environ 193 pays dans le monde, tout navire en provenance des différents ports fait l'objet d'une prise en charge particulière en application des mesures édictées pour des dispositions gouvernementales, et celles prescrites par la convention de l'OMI et de l'OMS.

Aussi, tout en activant une campagne de sensibilisation non seulement de son personnel, le Directeur Général du PAK, enjoint également tout membre de la Communauté Portuaire de Kribi, qu'il soit privé ou public, à veiller à la stricte application des mesures, barrière de la pandémie de COVID19. Elles sont rappelées et expliquées par une campagne d'affichage et par tous les moyens de communication existants. Des moyens conséquents ont été mobilisés pour faire face à une menace qui s'est affirmée au fil des jours comme planétaire.

Un dispositif visant particulièrement les flux humains drainés par des navires marchands a été mis en place. Il comprend notamment les thermo-flashage des équipages au moment des arraisonnements avant l'accostage des navires au port par des agents de santé disposant des équipements de protection individuelle (EPI).

Les équipages des navires n'ont pas besoin de



descendre à terre. Les échanges terre-bord sont strictement règlementés par la Capitainerie du PAK sous l'autorité directe du

Directeur Général. Ces échanges sont dématérialisés et exposent le moins possible le personnel à des contacts humains. Etant entendu que tout peut se gérer par transmissions électroniques documentaires.

Quelle est l'importance du trafic en ce moment et pourquoi ne peut-on pas simplement l'arrêter ?

Aucun pays ne peut vivre en autarcie totale. Cela voudrait dire que le Cameroun et les pays frères enclavés acquièrent des pays étrangers, des biens courants de consommation non produits en quantités suffisantes pour les besoins de leurs populations respectives. L'ensemble des Ports actifs reste un maillon logistique obligé pour la chaîne d'approvisionnement en produits essentiels.

Au moment où la crise pandémique de COVID-19 est intervenue, des contrats d'importation ou d'exportation de ces biens marchands étaient en cours et l'on ne saurait stopper ces processus, sans prendre le risque de créer des préjudices plus importants sur le fonctionnement des chaînes logistiques internationales. Ces dernières peuvent drainer les produits de consommation de masse, des produits pharmaceutiques ou des produits énergétiques nécessaires à la survie de certaines populations vulnérables.

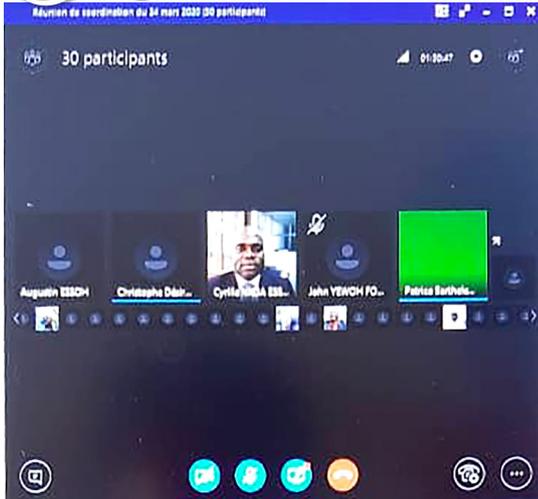
Des administrations techniques installées au PAK, chacune en fonction de sa sphère de compétence, veille au côté des Douanes et de l'Autorité Portuaire, à l'application des prescriptions gouvernementales.

Peut-on déjà évaluer l'impact des mesures sanitaires d'urgence sur le trafic et partant, sur les finances/performances du PAK ?

Il va de soi que la pandémie actuelle est de nature à rétrécir les fenêtres d'opportunités d'affaires et partant certains courants d'échanges dans le Commerce international. Il est encore très tôt d'en évaluer l'impact. Il va de soi que pour commercer à l'international, il faut être au moins deux. Or, ce sont nos plus grands partenaires qui ont été touchés en premier, en l'occurrence, la Chine, la France, l'Espagne et l'Italie.

On devrait s'attendre probablement à des perturbations sur les volumes de trafics. Mais la Direction Générale du PAK prend des mesures de continuité d'activités essentielles du PAK, tout en maintenant un dispositif adéquat qui protège les travailleurs portuaires du PAK et ceux des entreprises partenaires exerçant sur les périmètres portuaires. Un plan d'urgence de mesures en phase avec l'évolution de la pandémie et ses impacts, est en cours d'élaboration.

La Direction Générale exerce par ailleurs sa responsabilité sociale d'entreprise citoyenne au-delà de ce périmètre en y intégrant les populations riveraines et le soutien à la ville de Kribi qui abrite le Siège du PAK.



LES MOYENS ÉLECTRONIQUES DE TRAVAIL À DISTANCE

Une palette d'approches et d'outils existants

Coronavirus ou pas, le travail à distance est appelé à un essor important. L'éclairage de Monsieur Jean-Marcel BELINGA, le Directeur des Systèmes de l'Information et de la Documentation (DSID).

■ Sur les types d'outils ou de systèmes électroniques

Le télétravail nécessite la mise en combinaison des terminaux informatique (ordinateurs, téléphones, tablettes, etc.), des logiciels appropriés (en architecture légère n-tiers ou web) et des moyens de communication à distance (canaux Internet ou des liaisons distantes plus sécurisées et privées).

■ Sur les forces et faiblesses du télétravail

L'une des plus grandes forces porte sur la flexibilité car on peut accéder où qu'on soit aux applications et informations nécessaires pour le travail. L'autre avantage induit est la réactivité. Deux avantages combinés qui impactent la compétitivité d'une entreprise en lui donnant un avantage sur la mobilisation facile de sa ressource humaine.

Comme faiblesse, on peut citer la limitation, voire l'absence de contacts entre collègues et collaborateurs. Ce qui peut annihiler la cohésion et la culture d'entreprise. L'autre limite est l'impossibilité d'accéder à des ressources matérielles (dossiers et autres).

■ Au sujet des dispositifs mis en place par le PAK

Ces dispositifs sont de trois ordres :

- 1 Les équipements informatiques et les moyens de communication mis à la disposition des responsables et des personnels mobiles : ordinateurs portables, accès permanent à internet et flotte téléphonique ;
- 2 Les architectures des applications métiers : ce sont l'ERP et le SIP qui obéissent aux standards n-tiers sur technologie web ;

- 3 Les outils de travail collaboratif : ils permettent au personnel de tenir des réunions à distance, travailler ensemble sur un projet en partageant à distance l'ensemble des ressources.

C'est l'occasion d'inviter le personnel à se connecter au portail collaboratif <https://mail.pak.cm> pour y découvrir tous les outils mis à sa disposition.

■ Ce qu'implique ce dispositif en termes de ressources additionnelles

La mise en œuvre de tout ce dispositif va nécessiter de disposer d'un terminal informatique (ordinateur ou tablette et même téléphone portable androïde ou iPhone) et d'une connexion Internet. Une conséquence immédiate portera sur l'augmentation de la bande passante de ce lien Internet. D'où la nécessité d'une démarche collective de gestion de la bande passante Internet. Il s'agira en l'occurrence de ne faire usage d'Internet au bureau que pour des raisons professionnelles.

JOURNÉE PAK/MINREX

Les retombées se multiplient



Les 18 et 19 mars derniers, le PAK a reçu une délégation de la Direction des Affaires Européennes du Ministère des Relations Extérieures (MINREX), conduite par son Excellence Joseph ETOUNDI AYISSI. Reçue par le Conseiller Technique N°3, Benjamin BISSAI, la délégation ministérielle a présenté une palette des possibilités favorables au PAK, aussi bien en termes de partenariats nouveaux que

de croissance du volume. Par ailleurs, la Direction des Affaires Européennes qui se propose d'être un facilitateur entre l'EU et le PAK, a également été porteuse d'une matrice à plusieurs axes que l'Autorité Portuaire de Kribi gagnerait à enrichir, en fonction de ses perspectives et de son plan stratégique.

Pour mémoire, cette visite de travail au PAK, tout comme la précédente avec la Direction du Commonwealth intervient dans le cadre des retombées des Journées PAK-MINREX organisées en septembre 2019.

LUTTE CONTRE LE CODIV 19

Stratégie commune dans l'Océan

Depuis le 18 mars dernier, le Préfet du département de l'Océan a résolument pris les choses en main, mettant sur pied une task-force dont le but est d'informer et de mettre en garde la population du département en général et de la ville de Kribi en particulier. La task-force est à l'origine d'une campagne de communication déclinée en spots radio, affiches, banderoles et flyers de sensibilisation contre le Covid 19.

Par ailleurs, le Préfet, Antoine BISAGA a également pris un acte officiel qui instruit les citoyens de la Cité balnéaire à regagner leurs domiciles et à fermer tous les commerces et bureaux au plus tard à 18h. Ceci additionné à la prescription gouvernementale d'éviter les regroupements de plus de 50 personnes. Toutes ces mesures préfectorales sont soutenues par le PAK, vitrine de l'Océan, qui apporte des appuis divers aux districts de santé du département.

Lexique

• En rade :

Signifie « être à l'écart du port ».

La rade est un plan d'eau marin permettant le mouillage/attente d'un navire.

En général les navires en rade attendent une autorisation d'accès au port ; qu'une place se libère sur le quai ; l'assistance d'un pilote local ; etc.

Ecogeste

Consulter une page web simple consomme environ 0,02 grammes de CO2 par seconde, pour une page avec des images complexes et vidéos, c'est 720 grammes par heure soit l'équivalent de la consommation moyenne d'un véhicule neuf au kilomètre.

Ecogeste de la semaine

Evitons donc de charger des pages web inutilement !!! pensons à ces quelques gestes simples :

- ✓ Ajouter les sites fréquemment utilisés en favoris ;
- ✓ Taper directement votre recherche dans la barre de navigation sans passer l'accueil de votre moteur de recherche ;
- ✓ Effectuer les recherches avec des termes précis ;
- ✓ Eviter de fermer et rouvrir à chaque fois les pages web.

Observation des mesures écogestes dans le cadre de nos activités professionnelles

La lettre
du PAK

« Protéger l'environnement, c'est préserver notre santé »

Une publication de la **Cellule Communication et Relations Publiques**

Directeur de publication : Patrice MELOM - **Directeur de rédaction** : Harouna BAKO - **Rédacteur en chef** : Ursula NKOA

Secrétaire de rédaction : Félicité BAHANE N - **Rédacteurs** : Félicité BAHANE N. ; Patrice LOUMOU ; Gaël Pascal AMOUGOU AMOUGOU ; Calixte Laurence ONGONO MVOGO ; Marie-Rose MEZANGA - **Traducteurs** : KAMGA ; Régine Clémence NGONO MANGA - **Graphisme et mise en page** : Cyrille NGOUABOU

www.pak.cm
 contact@pak.cm
 +237 222 462 100
 @portofkribi
 kribiport